

Dimanche 15 mars 2020

Mise en place de la continuité pédagogique

Le Président de la République a décidé la fin des regroupements d'élèves dans les écoles, collèges et lycées à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre afin de limiter la propagation du COVID19.

À partir de demain, le service public de l'éducation se réorganise pour continuer à accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Les écoles et établissements scolaires resteront donc ouverts pour assurer la continuité administrative et pédagogique. Par ailleurs, les écoles et collèges accueilleront les enfants des personnels indispensables en cette période de gestion de la crise sanitaire. Pour la journée du lundi 16, des écoles et collèges se sont portés volontaires à l'accueil de ces enfants.

Depuis vendredi 13 mars, une cellule de crise académique COVID19 réunie autour du recteur Pascal Jan se tient quotidiennement afin de mettre en place cette nouvelle organisation.

Pour toutes questions relatives à la continuité pédagogique, le numéro vert local **0 800 289 972** sera disponible à partir de mardi 17 mars. Par ailleurs, pour toutes questions relatives à la santé, le numéro vert local **0 800 280 972** sera disponible dès lundi 16 mars, de 8h à 17h30. Pour toutes autres informations, le site académique et les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) sont régulièrement mis à jour.

La situation étant inédite, elle exige de chacun et chacune responsabilité et civisme. Les gestes barrières sont en effet le levier principal pour freiner la diffusion du virus et donc protéger les plus fragiles.

L'académie de Martinique met toute œuvre pour faire face à cette situation inédite, dans un esprit de solidarité, de bienveillance et de responsabilité.

CONTACT PRESSE

Cabinet du Recteur

Adeline FRONTIER

T 0696 85 97 70 / 0596 52 27 27

communication@ac-martinique.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**